

CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE

Séance Plénière des 15 et 16 décembre 2011

Délibération n°11SP-1477

Objet : Modification du dossier de classement de la Réserve Naturelle Régionale de la Moselle Sauvage et modification du règlement de la Réserve Naturelle Régionale de la Tourbière des Charmes

Axe : 76 A - Patrimoine naturel et biodiversité

Opération : Réserves Naturelles Régionales

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE REUNI EN SEANCE PLENIERE DECIDE :

- VU le rapport présenté par Monsieur le Président ;
- VU les délibérations du Conseil Régional n° 11SP-44 (de 1 à 4), des 27 et 28 janvier 2011 relatives à l'adoption du Budget Primitif 2011, n° 11SP-674 des 30 juin et 1^{er} juillet 2011, relative à l'adoption du Budget Supplémentaire 2011 et n° 11SP-921 des 13 et 14 octobre 2011 relative à l'adoption de la Décision Modificative n°1 ;
- VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.332-1 à L.332-27, R.332-30 à R.332.48 et R.332-68 à R.332-81;
- VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
- VU le décret n°2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux réserves naturelles et portant notamment modification du Code de l'Environnement ;
- VU la délibération n° 99-2005 du 20 et 21 Octobre 2005 relative à la politique régionale de la biodiversité ;
- VU la délibération n°147-2006 des 21 et 22 décembre 2006 relative à la création de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée de la Moselle ;
- VU la délibération n°83-2007 des 28 et 29 juin 2007 relative à la modification de la décision n°147-2006 des 21 et 22 décembre 2006 ;
- VU la délibération n°19-2008 du 28 mars 2008 relative à la création de la Réserve Naturelle Régionale de la Tourbière des Charmes ;

- VU la délibération n°202-2009 des 26 et 27 novembre 2009 relative à l'adoption du règlement de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée de la Moselle ;
- VU la délibération n°1520 -2011 du 15 décembre 2011 relative à l'approbation du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la Moselle Sauvage ;
- VU l'avis favorable de la commune de Thiefosse en date du 19 janvier 2011 ;

- VU l'avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Lorraine en date du 20 janvier 2011 ;
- VU l'avis favorable de la commune de Bainville aux Miroirs en date du 17 juin 2011 ;
- VU l'avis favorable du Conservatoire des Sites Lorrains en date du 29 juin 2011 et du 13 septembre 2011 ;
- VU l'avis favorable de la commune de Virecourt en date du 04 juillet 2011 ;
- VU l'avis favorable de la commune de Socourt en date du 06 juillet 2011 ;
- VU l'avis favorable de la commune de Bayon en date du 18 juillet 2011 ;
- VU l'avis favorable de la commune de Chamagne en date du 22 juillet 2011 ;
- VU l'avis favorable du Conseil Général de Meurthe et Moselle en date du 11 juillet 2011 ;
- VU l'avis favorable du Conseil Général des Vosges en date du 29 juillet 2011 ;
- VU l'avis favorable de la commune de Rupt sur Moselle en date du 21 septembre 2011 ;
- VU les consultations effectuées auprès des collectivités territoriales concernées dont le territoire est affecté par le projet de modification du règlement par courrier en date du 21 décembre 2010, conformément à l'article R.332-40 du Code de l'Environnement ;
- VU les consultations effectuées auprès des collectivités territoriales dont le territoire est affecté par la modification du dossier de classement par courrier en date du 13 mai 2011, conformément aux articles R.332-31 et R.332-40 du Code de l'Environnement ;
- VU l'avis favorable du préfet de Région en date du 29 juillet 2011;
- VU les avis émis par les Commissions « Développement Durable » et « des Finances » du Conseil Régional ;

ARTICLE 1 : **D'APPROUVER** la modification de la délibération n°147-2006 des 21 et 22 décembre 2006 ;
la modification de la délibération n°83-2007 des 28 et 29 juin 2007 ;
et la modification de la délibération n°202-2009 des 26 et 27 novembre 2009,
concernant le dossier de classement de la Réserve Naturelle Régionale de la Moselle Sauvage et selon les dispositions présentées en annexe 1.

ARTICLE 2 : **D'APPROUVER** la modification de la délibération n°19-2008 du 28 mars 2008 concernant le règlement de la Réserve Naturelle Régionale de la Tourbière des Charmes, selon les dispositions présentées en annexe 2.

ARTICLE 3 : **D'AUTORISER** le Président à conduire les démarches nécessaires au respect de la réglementation sur la Réserve Naturelle Régionale de la Moselle Sauvage.

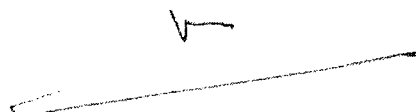
ARTICLE 4 : **D'AUTORISER** le Président à conduire les démarches nécessaires au respect de la réglementation sur la Réserve Naturelle Régionale de la Tourbière des Charmes.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Région est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 : Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître de tout litige relatif à l'application de la présente décision.

Délibération légalisée en préfecture le 19/12/11
sous le n° 057-235700010-20111215-104752-
DE-1-1

LE PRESIDENT
Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général des Services



Joël BERGER